



- Renoncement au droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C numéro 965 de surface de 891 m<sup>2</sup>, sise à Fercé-sur-Sarthe 17 rue du Clos Fleuri appartenant à Monsieur et Madame LE COQ Alain
- Renoncement au droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C numéro 1147 de surface de 1499 m<sup>2</sup>, sise à Fercé-sur-Sarthe La Groie appartenant à Monsieur et Madame BEGAT Jacky

////////////////////////////////////

**Engagement de la commune pour le projet de béguinage en milieu rural – GROUPE SOS Seniors (20.43)**

Suite à la rencontre avec l'association « GROUPE SOS Seniors » en date du 25 août 2020, Monsieur Dhumeaux informe le conseil municipal de l'intérêt porté par l'association pour la construction d'un projet de béguinage au sein du lotissement des Grands Jardins II.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **S'engage** à porter le projet de béguinage conjointement avec l'association « GROUPE SOS Seniors »
- **Décide d'organiser** une réunion publique, deuxième quinzaine d'octobre, pour informer les habitants
- **Décide d'associer** les habitants à ce projet à travers la constitution d'un groupe de travail

////////////////////////////////////

**Autorisation de vente de matériel et équipement d'occasion (20.44)**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de l'autoriser à prendre la décision de mettre en vente du matériel et équipement d'occasion à un montant inférieur à 400,00 euros.

Il est précisé que chaque vente sera notifiée aux élus lors des séances du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en vente du matériel et équipement appartenant à la commune à un montant inférieur à 400,00 euros.
- **Demande** que les habitants soient informés au préalable de la mise en vente du matériel et équipement
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces ventes.

////////////////////////////////////

**Auberge du Pêcheur : travaux de mise en accessibilité (20.45)**

En vue de la réouverture du commerce par l'action 1000Cafés, il convient de rendre accessible l'Auberge du Pêcheur. Des travaux de maçonnerie et d'aménagement intérieur sont nécessaires : élargissement de l'ouverture des portes d'entrée bar et épicerie, aménagement d'une rampe d'accès menant aux sanitaires, création d'un passage entre la salle de restaurant et les sanitaires.

Monsieur le Maire présente les devis et sollicite l'accord du conseil municipal pour la signature.

<b>Menuiseries</b>	<b>Entreprise Concept Intérieur</b>	
	Prix HT	Prix TTC







- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration avec l’association INALTA à compter du 26 août 2020 au 31 décembre 2021.

//

### **Mobilisation COVID-19 – remerciements adressés aux bénévoles**

Suite à la mobilisation de plusieurs habitants lors de la crise sanitaire et notamment lors du confinement, le conseil municipal souhaite leur manifester leur reconnaissance et leurs remerciements. Cependant, au vu de l’évolution de l’épidémie, il est pour le moment difficile d’organiser un moment de convivialité. Dans cette attente, les élus demandent à Monsieur le Maire d’adresser un courrier à ces personnes concernées.

//

### **Organisation de la Journée Citoyenne 2020**

La Journée Citoyenne 2020 se déroulera le samedi 12 septembre. Selon l’évolution des consignes préfectorales, l’événement est pour le moment maintenu. Du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition des participants.

//

### **Réflexion sur les cadeaux offerts lors des diverses cérémonies et événements**

La municipalité offre des cadeaux aux habitants lors d’événements et cérémonies : un pyjama lors des naissances, des fleurs à l’occasion d’un mariage, un petit pain à l’enfant lors d’un parrainage civil etc.

Le conseil municipal donne son accord pour offrir des fleurs lors des PACS célébrés en mairie.

//

### **Affaires diverses**

- Le délégué à l’Association Culturelle Cantonale (ACC) est désigné : M. Maxime BARILLEAU
- Les dates de distribution de sacs d’ordures ménagères sont fixées.
- Le véhicule FIAT SCUDO a été vendu à un prix de 800,00 euros.
- Philippe BERGUES rend compte de son rendez-vous avec l’architecte au sujet de la rénovation du clocher de l’église.
- La commune a obtenu un accord suite à sa demande de subvention pour les travaux de réhabilitation et de restructuration de la mairie.
- La station d’autopartage Mouv’nGo est abordée. La situation est compliquée, une très faible utilisation de la voiture est constatée depuis le début de l’année 2020. Une solution doit rapidement être trouvée : conducteurs bénévoles, communication renforcée, portes ouvertes etc.
- Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 23 septembre 2020 à 20h

